

En réponse à ma demande de subventions, on m'a fait parvenir une carte portant le certificat d'enregistrement n° ..., si cela peut être de quelque utilité.

• (10.00 p.m.)

Et il poursuit l'explication de ses griefs. Il se trouve que je connais ce jeune cultivateur. Son père était également cultivateur. C'est un excellent agriculteur et un jeune homme entreprenant. Il s'est marié et s'est lancé l'an dernier dans une exploitation agricole. Pour avoir commencé à expédier du lait le 6 août, au lieu du 1^{er} juillet, il a reçu \$1.21 de moins que son voisin, ou à peu près, selon le montant de la subvention. Je me demande comment le ministre peut expliquer une situation de ce genre. La Commission canadienne du lait a été établie et, selon toute apparence, le ministre croit qu'il peut s'en servir comme d'un écran. Il est passé maître dans l'art d'employer des écrans. Il faut mettre fin à des situations comme celle-là, sinon nous aurons des ennuis. Et ce n'est là qu'un exemple. J'ai bien d'autres renseignements.

Je ne comprends pas que l'on puisse faire des distinctions permettant de dire que, parce qu'un homme a commencé à traire ses vaches cinq semaines plus tard qu'un autre, il ne recevra aucune subvention, même s'il produit la même quantité de lait et pour les mêmes fins, et ainsi de suite. Il me semble que la Commission canadienne du lait aimerait s'acquitter convenablement de sa tâche. Les membres de cette commission s'y efforcent mais on leur donne des responsabilités et bien peu d'autorité. En outre, on leur accorde bien peu d'argent pour les subventions. Il est grand temps de s'expliquer là-dessus. J'ai essayé d'obtenir une réponse de la Commission canadienne du lait. Elle se borne à dire que la situation est des plus regrettable.

Le ministre a dit que le cultivateur canadien n'a jamais connu une telle prospérité. Il a emprunté beaucoup d'argent, il est criblé de dettes, et pourtant le ministre dit qu'il est prospère. Le ministre pense que le cultivateur acceptera ce genre de mesure législative. Au 1^{er} mars, le jeune homme dont j'ai parlé avait produit et expédié 70,000 livres de lait. Au prix de un dollar les cent livres, il aurait perdu \$700 que les autres ont reçu. J'espère que le ministre étudiera ce problème, car il n'a pas été réglé. Avant d'annoncer la politique laitière pour 1968-1969 j'espère que le ministre réglera certaines questions en suspens depuis l'année dernière.

Le ministre a supprimé la subvention sur le fromage de haute qualité. C'est décourageant. A quoi bon alors de fabriquer du bon fromage?

Le fromage est le produit qui permet d'équilibrer l'industrie laitière. Il est difficile d'équilibrer parfaitement l'offre et la demande, mais le fromage, parce qu'il se conserve un certain temps, permet à l'industrie laitière de trouver un certain équilibre. Le ministre, avec son expérience en agriculture, dont je conteste la valeur, a supprimé la subvention sur le fromage de haute qualité. Il a en fait détruit le stimulant. Dans un an d'ici, nous trouverons sur le marché national une bonne quantité de fromage de deuxième qualité dont nous ne saurons que faire. Je dis que cette prétendue économie est loin d'en être une. La situation est la même à l'égard du porc. Tous les gens aiment le bacon maigre. Les maîtres-maisons et d'autres intéressés déplorent que le bacon soit trop gras. Néanmoins, le ministre réduit la subvention au genre de porc qui fournit le bacon maigre. Est-ce raisonnable?

Il semble que c'est là tout ce à quoi on peut s'attendre d'un ministre de l'Agriculture qui est avocat. J'aimerais dire ceci à son ami de l'autre côté de la Chambre qui m'écoute en ce moment: j'espère que son ministère songera à rétablir ces deux politiques, car les réductions qu'entraîne leur suppression sont négligeables dans l'ensemble du budget. Le ministre le sait et, à mon avis, le gouvernement et lui ne seront pas très populaires dans les collectivités agricoles si l'on ne fait rien pour remédier à la situation.

L'hon. M. Starr: Monsieur le président, j'espère que le comité est disposé à accepter ma suggestion. Si cela lui convient, nous pourrions peut-être siéger jusqu'à minuit, à condition d'adopter tous les crédits supplémentaires ce soir. Vu que nous les examinons depuis plusieurs jours déjà et qu'ils sont identiques aux crédits provisoires, nous pourrions peut-être nous entendre pour adopter aussi les crédits provisoires d'ici minuit.

M. le vice-président adjoint: Plaît-il au comité de siéger jusqu'à minuit, comme le propose le député?

M. Peters: Non, monsieur le président, nous ne sommes pas d'accord.

M. Knowles: Le député d'Ontario cherchait peut-être un compromis. Nous sommes prêts à négocier nous aussi. Nous proposons de siéger jusqu'à 11 heures ou jusqu'à ce que les crédits supplémentaires du ministère de l'Agriculture aient été adoptés. Comme il est peu probable que ceux du ministère des Postes